



## ASSOCIATION BARRAGE

Association d'usagers et de protection d'environnement.  
Agrément »2629 »  
63 route des Bardys  
87410 Le Palais sur Vienne

vendredi 13 juillet 2012

### Compte-rendu de la réunion publique Primagaz du 03/07/2012 à St Priest Taurion

**Présents** : une vingtaine de personnes dont Jean-Paul, Carole et Claudine

**A la table** : 2 représentants de la DREAL, un de la DDT, un du service Risques Industriels de la Préfecture, 2 cadres de Primagaz et le maire de St Priest Taurion. La SNCF a décliné l'invitation

Après un discours d'ouverture, la DREAL a présenté un **diaporama général** très bien fait **sur ce qu'est un PPRT et comment il s'articule**, sauf qu'il citait la DDE, la DRIRE et les CLIC qui ne sont plus d'actualité ... !!! Puis a suivi la **présentation du PPRT Primagaz** avec le **détail de l'étude de danger** qui a établi la liste des risques (incendie, fuite de gaz et explosion) évalués selon les fameux périmètres successifs de portée de leurs éventuelles conséquences, dit "aléas", et les mesures de prévention ad hoc à appliquer, aussi bien pour les installations et les propriétés proches (les plus atteintes par les mesures) que pour les personnes sur le site et les véhicules citernes de livraison... Peu (voire pas du tout) de prescriptions pour les trains de voyageurs et les passagers sur la route proche ... !!! A préciser, les études et évaluations des risques ne tiennent aucun compte de la topographie, les logiciels ne sont pas prévus pour, on fait donc comme si tout était plat !

La discussion a été lancée sur les **3 seules propositions retenues de réduction des risques à la source par Primagaz** : la suppression de la desserte ferroviaire à l'intérieur du site, le redimensionnement du merlon entre le dépôt et les voies SNCF et la réduction du stockage. J'ai exprimé mon **scepticisme sur cette réduction de stockage** qui en cas d'explosion, est censée avoir un effet moindre et sur le fait que les riverains étaient soumis à de fortes contraintes financières dues aux travaux imposés alors qu'une citerne enterrée réduirait fortement les risques et la nécessité de ces travaux.... Outre ma remarque récusée par l'argument qu'une citerne enfouie est moins pratique pour vérifier les parois, mon intervention n'a pas été bien perçue (ni comprise) par le maire qui a expliqué que Primagaz était une entreprise sérieuse qui n'avait jamais eu d'accident, que cette loi obligeant au PPRT était mal faite et que de toute façon la législation changeait tous les 6 mois, que ces dispositions ne servaient qu'à affoler les riverains qui vivaient depuis 1963 à côté de Primagaz sans problème... qu'il avait rassuré un concitoyen âgé dont la maison est frappée de délaissement en lui disant qu'il n'avait rien à craindre ni de travaux à faire... que la mairie avait toujours été soucieuse du bien-être de ses administrés et que les aménagements en train de se développer et les projets encore en cours avaient pour but de valoriser le coin ... J'ai précisé que mes propos et les

interventions des associations n'étaient pas contre la mairie mais qu'ils visaient justement à soutenir les riverains, ce qui a rétabli la mesure des échanges... Le maire est parti en milieu de réunion

Des arguments développés par d'autres personnes du public ont été émis sur la **prise en charge par Primagaz des travaux imposés** aux propriétaires (fin de non-recevoir par Primagaz car ils ont 20 sites en France et ça ferait "tâche d'huile"...), sur la dévaluation des biens (si pas de vente, pas de problème...), **sur le besoin de précisions sur les exigences techniques** notamment sur les types de vitrages conseillés que même les professionnels ne connaissent pas (les autorités ne peuvent pas donner de marque ???), sur l'impact au niveau des assurances, **sur les sanctions encourues** par ceux qui ne voudraient ou ne pourraient pas assumer les travaux imposés (on nous les a lues ... mais les services publics ne sont pas chargés de venir vérifier...), **sur le délaissement des maisons SNCF** (la mairie ne les acquérera pas, évidemment... mais la SNCF ne fera probablement pas les travaux ...), sur les odeurs de gaz parfois senties alentour (pas de danger, c'est le parfum mis dans le gaz inodore qui peut s'échapper des bouteilles pas tout à fait vides des clients et des valves de gaz des camions citernes) et enfin, **sur l'arrêt SNCF** aux travaux limités à un petit abri blockhaus pour les voyageurs, estimé suffisant en cas d'alerte (et en cas d'explosion ?...). En conclusion des échanges, le public a fait remarquer que Primagaz n'avait "pas fait beaucoup d'efforts" et ajouté qu'il était "inquiet, non pas pour les éventuels risques, mais pour ses finances" !!

**Primagaz a parlé du sérieux de la surveillance de ses équipements et de son système de sécurité** très vigilant, de sa certification qualité environnementale ISO 14001, des contrôles internes en auto-surveillance et des contrôles extérieurs obligatoires (inspection annuelle DREAL, vérification périodique des appareils soumis à pression, audits qualité tous les 3 ans...), de la complexité logistique de l'entreprise pour faire face à la demande en hiver avec les contextes de difficulté de transport et des barrières de dégel, **et conclu sur l'infime probabilité d'une explosion ou d'une fuite de gaz**, appuyée par le représentant de la Préfecture ... A la demande d'une dame du public, Primagaz a accepté de prévoir une visite de l'entreprise en septembre et a pris le nom des personnes intéressées.